

légitimité de ses aspirations, est résolue à reconquérir, coûte que coûte, ce dont on l'a dépouillée, et rien ne l'arrêtera dans la revendication d'un droit aussi sacré.

V.

Ce droit sur Fiume ne pourrait nous être contesté ni au nom du principe des nationalités, ni au nom de l'intégrité géographique. Il reste encore à considérer les nécessités économiques d'une Croatie autonome, nécessités que les Croates qualifient d'inéluctables et de décisives.

Les Croates disent: Fiume nous est indispensable, car la côte croate au sud de cette ville n'offre aucune échancrure susceptible d'abriter un bon port et de mettre la côte en communication avec l'intérieur du pays.

La côte croate, depuis l'écueil de San Marco, qui marque le point le plus étroit du canal de la Morlacca, jusqu'à Obrovazzo ou presque, sur la Zermagna, près de la frontière dalmate, est longue d'environ 140 kilomètres. Malgré l'étroitesse du canal susdit, formé par cette même côte et par les îles de Veglia, d'Arbe et de Pago, la navigation y est aisée à cause de la profondeur des eaux. De même qu'à Fiume, la *bora* — vent d'est-nord-est — y souffle très violemment, mais elle plisse à peine la surface des flots et n'entrave point le mouvement maritime; le *scirocco* ou vent de sud qui, dans le golfe de Fiume, soulève des vagues impétueuses, se brise, par contre, dans le canal de la Morlacca, sur ces immenses digues que sont les trois îles déjà nommées, et trouble d'une manière presque insensible le miroir de l'eau. Au point le plus large de ce canal, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Fiume, en face de Bescanuova di Veglia et précisément là où le rivage de cette île se courbe dans la